

CONSEILS DE PRÉVENTION

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) considère que le risque à la santé associé à la présence de plomb dans l'eau du robinet des bâtiments ayant une entrée de service en plomb est faible et est limitée aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans.

Afin de réduire au minimum ce faible risque, la DSP recommande aux femmes enceintes et aux parents, pour leurs enfants âgés de moins de six ans, d'envisager d'utiliser un filtre¹ fixé au robinet certifié par l'organisme NSF pour la réduction du plomb conformément à la norme NSF/ANSI no 53 et disponible sur le marché ou de consommer de l'eau embouteillée. Il n'existe actuellement **aucun pichet filtrant** certifié par NSF/ANSI n°53 pour l'enlèvement du plomb disponible sur le marché québécois. Les filtres attachés au robinet réussissent à filtrer de manière efficace les diverses formes de plomb ce qui n'est pas le cas des pichets filtrants. Cette précaution s'applique tout particulièrement aux nourrissons alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre).

DES GESTES SIMPLES À INTÉGRER À NOS HABITUDES QUOTIDIENNES

- A. Laissez couler l'eau du robinet quelques minutes après qu'elle soit devenue froide (fraîche en été) avant de la boire, surtout si elle a séjourné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail).
- B. Après avoir laissé couler l'eau du robinet, remplissez un pichet que vous pouvez conserver quelques jours au réfrigérateur.
- C. Utilisez toujours l'eau froide pour cuisiner (café, thé, cuisson des légumes, des pâtes, du riz, etc.)
- D. Nettoyez régulièrement l'aérateur (petit tamis) de votre robinet.

¹ Peu importe le type de filtres, il faut suivre fidèlement les recommandations du fabricant quant à l'installation et à l'entretien de ces filtres

LE PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal met tout en œuvre pour fournir une eau d'excellente qualité répondant aux normes établies par le gouvernement du Québec.

En janvier 2006, la Ville a mandaté une équipe pour identifier l'ampleur de la problématique du plomb sur l'île de Montréal. Cette équipe est formée de représentants des différents arrondissements et des villes liées, de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Chaire Industrielle CRSNG en Eau Potable de l'École Polytechnique de Montréal et de la Division des laboratoires de la Ville de Montréal. C'est à partir de leurs travaux qu'a été élaboré un Plan d'action, accepté par le gouvernement du Québec pour éliminer les entrées de service d'eau en plomb sur l'île de Montréal d'ici 2026.

En 2007, la Ville de Montréal, avec la collaboration de la Direction de la santé publique a mené une vaste campagne d'information auprès des résidents ayant potentiellement une entrée de service en plomb.

Depuis, la Ville poursuit sa relation avec les chercheurs de la Chaire Industrielle de l'eau potable et une équipe dédiée à la détection des entrées de service en plomb qui fait près de 1500 analyses par an chez les citoyens durant la période réglementaire, afin de dépister les entrées de service en plomb.

Malgré les faibles risques associés à la santé, la Ville suggère aux propriétaires de remplacer le tuyau de raccordement en plomb qui relie leur propriété au réseau d'aqueduc municipal. C'est cependant aux propriétaires que reviendra le choix d'un entrepreneur ainsi que tous les coûts liés aux travaux et à la réfection des trottoirs.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION

Sur le réseau d'aqueduc :
Ville de Montréal
311
ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

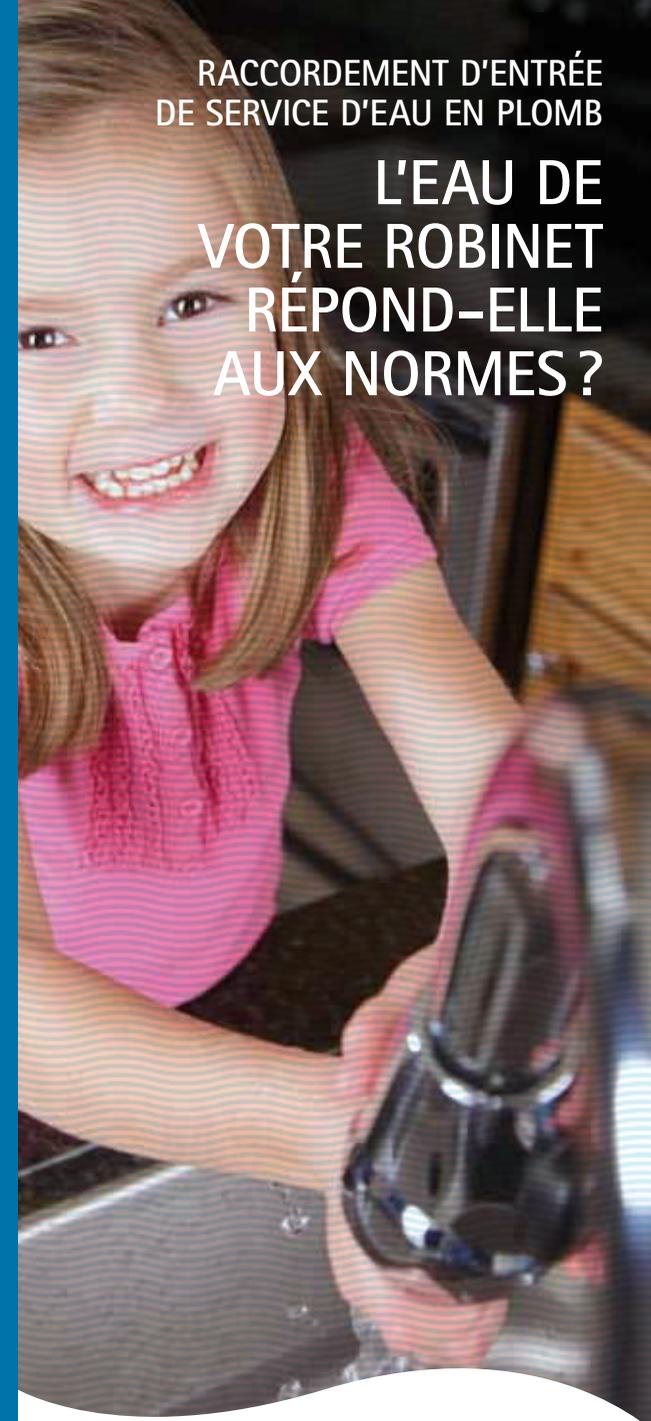
Sur la santé :
Info-Santé CLSC
811

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
santemontreal.qc.ca/eaupotable

Sur les normes gouvernementales :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
1 800 561-1616
mddep.gouv.qc.ca/eau/inter.htm

RACCORDEMENT D'ENTRÉE
DE SERVICE D'EAU EN PLOMB

L'EAU DE
VOTRE ROBINET
RÉPOND-ELLE
AUX NORMES?



Ville de Montréal 000638-10420 (06-12)

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

Montréal 

L'EAU DE VOTRE ROBINET RÉPOND-ELLE AUX NORMES ?

Le plomb peut se retrouver en petites quantités dans l'air, l'eau, la nourriture et les poussières. Toutefois, les anciennes peintures et l'essence en contenaient de grandes quantités qui ont été éliminées grâce à une législation et des normes plus restrictives. C'est le gouvernement du Québec qui régleme la qualité de l'eau potable. La teneur maximale de plomb dans l'eau potable était de 0,05 milligramme par litre depuis 1984. En 2001, elle a été réduite à 0,01 milligramme par litre. Cette norme répond à la recommandation actuelle de Santé Canada et s'inscrit dans la tendance que suivent d'autres pays occidentaux. La Ville de Montréal répond à toutes les nouvelles exigences gouvernementales.

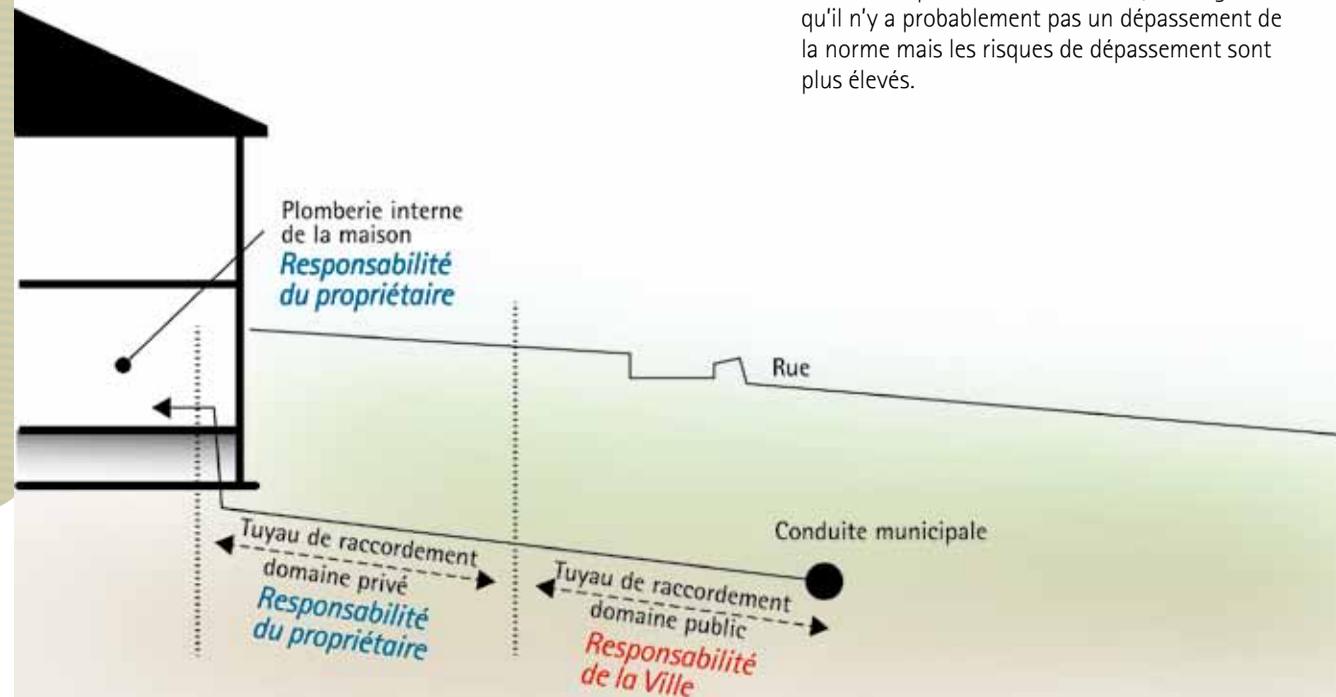
À Montréal, certaines résidences construites avant 1970 pourraient être encore reliées au réseau d'aqueduc de la Ville par un raccordement en plomb. Jusqu'à maintenant, la majorité des analyses effectuées par la Ville n'ont pas démontré des niveaux de plomb alarmants. L'existence de tuyaux en plomb n'est pas une situation unique à Montréal. On la retrouve ailleurs au Québec, au Canada et dans le monde. Aucun cas d'intoxication au plomb causé par l'eau du robinet n'a été rapporté à Montréal.

ANALYSE DU PLOMB

L'eau potable que la Ville de Montréal produit et distribue par son réseau d'aqueduc est d'excellente qualité et respecte la norme québécoise relative à la teneur en plomb de l'eau. C'est surtout lorsque l'eau stagne dans les tuyaux de raccordement en plomb qu'il pourrait y avoir dissolution de plomb dans l'eau, mais cela ne signifie pas qu'il y ait obligatoirement dépassement de la norme. L'analyse de l'eau à votre robinet doit se faire selon un protocole (étapes) accepté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, afin d'être valide.

Certaines compagnies itinérantes proposent de faire des analyses de votre eau au robinet dans le but de vous vendre des produits filtrants à forts prix, mais ces compagnies ne sont pas accréditées par la Ville. Si vous désirez faire analyser l'eau de votre robinet, assurez-vous de communiquer avec un laboratoire accrédité.

MODÈLE DE RACCORDEMENT RELIANT LA MAISON AU RÉSEAU D'AQUEDUC



AVEZ-VOUS DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB ?

Si vous habitez...

1. Un bâtiment de huit logements et plus ou une résidence construite après 1970 :

la probabilité que le tuyau de raccordement d'eau potable de votre résidence au réseau d'aqueduc municipal soit en plomb est pratiquement inexistante.

2. Un bâtiment de moins de huit logements construit avant 1970 :

le tuyau de raccordement d'eau potable de votre résidence au réseau d'aqueduc municipal pourrait être en plomb. Cependant, même si le raccordement est en plomb, cela ne signifie pas qu'il y ait dépassement de la norme.

3. Un bâtiment construit entre les années 1940 et 1950, communément appelée « maison d'après-guerre » (Wartime Housing) :

le tuyau de raccordement d'eau potable de votre résidence au réseau d'aqueduc municipal pourrait être en plomb. Dans ce cas-ci, cela signifie qu'il n'y a probablement pas un dépassement de la norme mais les risques de dépassement sont plus élevés.

COMMENT VÉRIFIER SI LE TUYAU DE RACCORDEMENT EST EN PLOMB ?

Trouvez la vanne d'entrée d'eau et observez le tuyau : le plomb est de couleur grise, n'a aucune résonance si on le frappe et laisse des marques métalliques lorsqu'on le gratte. Il n'attire pas un aimant.

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer cette vérification, communiquez avec votre propriétaire ou avec un plombier. Toutefois, même si votre entrée d'eau potable n'est pas en plomb dans votre domicile, il est possible qu'une portion souterraine ou la portion sous la rue du côté public le soit. Une analyse de votre eau par un laboratoire accrédité confirmera la présence ou non de plomb.



Exemple d'un tuyau de plomb



Exemple d'un tuyau de cuivre